"M. Charles le Bossu" en Correctionnelle

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

D. — Quelle somme reconnaissez-vous avoir reçue de Mme Desmazières ?

R. — Oh ! M. le président, non pas 470.000 fr. 250.000 seulement !

D. — A quel titre ?

R. — Au sujet de mon métier !

D. — Et quel est votre métier si lucratif ?

R. — Je suis « clairvoyant » M. le Président. Le Bossu répond aux questions d'une voix nasillarde et chantante.

Avec volubilité, car il est bavard, écorchant sans arrêt la langue française, faisant des cuirs énormes, il raconte son histoire.

Pour son travail !

C'est en 1915 que M. Charles fit, à Lille, rue Esquermoise, la connaissance de Mme Desmazières. Elle était venue le consulter et lui avait dit « Si vous réussissez, vous aurez une grosse somme d'argent ! » Un moment « z'après » elle revint et laissa son adresse. Elle était dit le Bossu très contente de mon « travail ». Elle me dit qu'elle me remettrait tous les mois de l'argent. Puis elle ajouta : « Vous serez mon petit fils, je serai votre « bonne maman » et elle m'embrassa !

— Oui mais pourquoi payait-elle de telles sommes ?

— Pour mon travail. Je suis, M. le Président très capable de mon métier. Mme Desmazières me donnait z'une enveloppe avec de l'argent je n'y voyais aucun inconvénient ! En récompense, je lui offrais mes bons services.

Disciple de Saint François Xavier !

Le Président, apprend qu'en 1923 le Bossu *avait dit à Mme Desmazières, qu'il la guérirait* d'une plate qu'elle portait à la jambe en faisant passer celle-ci sur un cheval de la brasserie.

— Comment auriez-vous fait cela ?

— Par mon travail !

— Et en quoi consistait votre travail ?

— En prières secrètes...

— Que vous adressiez à qui ?

— Aux Saints.

— A quels saints ?

Le bossu hésite, puis il répond : A Saint François Xavier. J'ai une très grande croyance

— A qui ?

— Je respecte énormément le culte de Dieu !

— En vivant comme vous l'avez fait jusqu'ici de vols, d'escroquerie et d'expédients de toutes sortes. En vous faisant passer pour trappiste !

— Je n'ai jamais eu une pensée de trappiste dans l'esprit... On rit ! Oui M. le Président, mettez-vous à ma place — l'hilarité redouble

— Je suis « clairvoyant » j'étais aimé et renommé par la population.

Dites ce que vous voulez je le suis encore maintenant. Oui, on se battait pour venir me voir. J'ai fait le rien !

— Vous niez l'abus de confiance et l'escroquerie reprochés.

— J'ignore, M. le Président

— Et quand avez-vous fait la connaissance de Roujas ?

— Je ne m'en rappelle plus.

— Vous viviez avec lui. Vous couchiez ensemble ?

— Si on peut dire, mon Président

— C'est bien! Asseyez-vous!

Au tour du premier secrétaire

C'est ensuite Joseph Roujas, le premier secrétaire du bossu, qui est appelé à s'expliquer. Né en 1897, il est maintenant âgé de 28 ans. C'est un gaillard, large d'épaules, blond, au nez fin et pointu, au regard fuyant et faux. Il était le secrétaire n° 1 de M. Charles.

— Quel était votre rôle auprès du bossu ? demande le président.

— J'étais son secrétaire, garde du corps ! Roujas apprend qu'il est inculpé de complicité et de recel.

— Je n'en ai jamais profité répond-il Roujas dit avoir été trompé par le bossu. Celui-ci, lui disait qu'il possédait une imprimerie à Bruxelles, un cinéma à Cambrai, des villas au Congo, et qu'il était propriétaire des magasins du Louvre ! Rien que ça !

Roujas est allé un jour à Phalempin et a réussi à obtenir de Mme Desmazières une reconnaissance de dettes de 80.000 francs en couverture d'une prétendue dette que lui devait le « bossu ». Roujas affirme en effet avoir avancé cette somme à son patron !

— Où aviez-vous gagné cet argent ?

— Par mon travail, dans les wagons-lits.

— Bonne profession ! fait remarquer le Président.

L'inculpé reconnaît être allé à Phalempin, et avoir menacé Mme Desmazières, de la dénoncer à *son mari*, si ne donnait pas la somme demandée.

On discuta. Finalement, on s'entendit pour ramener la soi-disant dette à 50.000 francs. Roujas toucha un premier acompte de 10.000 francs

Le "sous-secrétaire" Brackman

Le « sous-secrétaire » Brackman, qui vient ensuite à la barre, est un petit jeune homme bien propre.

Il n'a que 21 ans. Lui aussi il est mis très élégamment.

Il a accepté d'être secrétaire de son cousin le « bossu » et a touché pour ses services six mensualités de 1.000 francs.

« M. Charles » lui disait qu'il était propriétaire de la brasserie.

— Pourquoi ne l'aurais-je pas cru, dit-il. Un jour, je suis allé à Phalempin avec lui. En sortant, il a embrassé celle qu'il appelait sa « bonne maman ».

Les complices

Voici maintenant venir les complices, d'abord Antoine Roujas, oncle du secrétaire du Bossu. Il est né en 1888, porte beau et est employé à la Compagnie des wagons-lits.

Son neveu lui avait confié ses économies en 1922. Il eut le tort de les retirer du coffre-fort où elles étaient quand il apprit l'arrestation. C'est ce qui lui vaut de comparaître aujourd'hui

— J'ai pris, dit-il le contenu du coffre, persuadé qu'il n'était pas de provenance frauduleuse.

La femme Ruscassie, qui s'avance ensuite, revêtue d'un manteau noir est herboriste à Paris. Des mains d'Antoine Roujas, elle reçut le dépôt du coffre-fort.

— Je suis très honorable dit-elle. Quand j'ai accepté de garder l'argent et les valeurs, j'étais convaincue que c'était là la propriété d'Antoine Roujas.

Le père Brackman, un belge à rouges toison est poursuivi pour avoir profité consciemment des libéralités du « Bossu ».

C'était notre cousin, dit-il. Je ne l'avais pas vu depuis longtemps mais quand il vint à Péruwelz, je remarquai de suite qu'il avait des airs de famille !

Voici maintenant Pierre Bourdon, un jeune belge de Péruwelz lui aussi. Comme Roujas, il aurait essayé de recouvrer chez Mme Desmazières, une créance de 1.000 francs, impayée du « Bossu ».

Le jeune homme se défend énergiquement de cette accusation. Il expose cependant, comment, outré de l'odieux trafic du « Bossu », il dénonça ce dernier au mari M. Desmazières.

L'officier ministériel s'explique

Très ému M. Lepoivre, l'officier ministériel, inculpé vient dire à son tour comment « il a été trompé dans sa bonne foi ». Il a assisté à la signature de la reconnaissance de dettes par Mme Desmazières. S'il est allé à Phalempin, ce fut dans l'intérêt de la famille Desmazières. Cette reconnaissance était d'ailleurs sans valeur, puisqu'elle ne portait pas la signature du mari. Pour son ministère, il n'a rien touché.

Quant au certificat de créance, il l'a déchiré peu après la signature.

— J'aurais dû prévenir le mari dit l'officier ministériel, le faire c'était dévoiler le scandale qui rejaillirait sur toute la famille.

C'était peut-être provoquer la vengeance du brasseur. J'ai préféré me taire !... Je regrette que Mme Desmazières n'ait pas compris mon attitude à son égard.

M. Cavrois, commissaire de la Police Mobile, dépose ensuite très clairement sur l'origine et le développement de l'affaire dont il s'est occupé puis l'audience du matin est levée.

Mme Desmazières craignait les "mauvais sorts"

L'audience reprend à 2 h. 30. La foule est beaucoup plus imposante encore qu'aux débats du matin. On s'écrase littéralement dans la salle. Après l'expédition de quelques affaires sans importance c'est Mme Desmazières, la confiante victime, qui est appelée la première à déposer.

On voit venir à la barre une petite vieille aux cheveux grisonnants, au teint jaune, au regard candide, vêtue simplement de noir et coiffée d'un chapeau de satin de même couleur orné d'un gros ruban. Elle a 65 ans.

D'une voix ferme, elle répond aux questions qui lui sont posées. Elle voulait savoir si ses neveux étaient encore en bonne santé. Elle alla trouver le Bossu à Lille en 1915. Les nouvelles qu'il lui donna se trouvèrent confirmées.

La guerre terminée, Mme Desmazières perdit de vue son conseiller mais elle le revit en 1921.

M. Charles était allé à Phalempin et lui avait parlé de « sorts ». Il lui avait dit que le 17 août *son mari mourrait, que la brasserie serait vendue* et qu'elle-même décéderait peu après !

— Il s'endormait alors, faisait des « révélations ».

— Et vous avez cru tout cela !

— Il m'avait donné l'épouvante.

Les exploits du "trappiste-volant"

On apprend aussi que le « Bossu » s'était par la suite présenté comme « trappiste volant ». Il s'était endormi soi-disant pour communiquer « en sommeil » avec les « Pères Chartreux ».

Une autre fois il avait ordonné d'enfoncer des clous dans une statuette de « Saint-Bernard » toujours pour dissiper les sorts.

Il m'impressionnait fortement, surtout avec ses menaces, dit le témoin.

— Et combien lui avez-vous versé en tout ?

— Je ne sais pas !... D'après l'expert environ 470.000 francs.

Un jour M. Charles prédit aussi à Mme Desmazières qu'elle gagnerait un gros lot de 500.000 francs.

— La prédiction s'est-elle réalisée ? demande le président...

— Hélas non !...

— Est-il vrai qu'il vous appelait « bonne maman ? »

— Oui peut-être !... Mais je n'avais aucune affection pour lui. J'en avais plutôt peur.

— Vous a-t-il embrassée, comme il le prétend ?

— Oui, une seule fois !...

La crainte du "malheur" !

C'est ensuite de la visite de Roujas qu'on s'occupe.

Mme Desmazières expose comment elle a été amenée à signer en faveur de Roujas, une reconnaissance de dettes de 50.000 francs, en présence de Me Lepoivre. Elle avait comme le dit « sa crainte ». Si elle agissait ainsi c'était pour éviter l'esclandre, pour que le mari ne sût rien

Et puis les « malheurs étaient la qui menaçaient ! »

— Vous croyiez vraiment à ces « malheurs » ?

— Fermement la victime répond: oui Monsieur *le juge ! J'y croyais.*

Appelé à s'expliquer sur sa visite à Phalempin, Me Lepoivre proteste avec véhémence et indignation contre le rôle odieux que lui prête Mme Desmazières et dit ne pas savoir à quel calcul obéit la victime pour le charger ainsi.

Il est allé à Phalempin, non pour Roujas mais pour Mme Desmazières qu'il connaissait depuis plus de 30 ans. C'est par intérêt pour elle et pour sauver la situation qu'il est intervenu. Il voulait éviter le scandale.

L'escroquerie se monte à 470.257 francs

L'audition des témoins commence. On entend M. Cloteaire Mahieux, expert comptable à Lille, qui a vérifié les écritures de la brasserie de Phalempin. De l'examen des comptes, il résulte que le « Bossu » est allé régulièrement presque tous les mois chez Mme Desmazières. Il aurait obtenu en tout 470.257 francs !...

M. Cochez, commissaire de police à Paris, rend compte ensuite des commissions rogatoires et des perquisitions qu'il a exécutées à Paris, chez Antoine Roujas, et la femme Ruscassie.

L'herboriste a remis spontanément les titres au commissaire avant la perquisition.

Les témoins parlent de "M. Charles"

Mme Devel est servante depuis 3 ans, chez M. Desmazières. « Elle a vu un petit bossu qui venait voir sa patronne ».

— Combien de fois ?

— 15 à 20 fois ! Il était reçu au petit salon.

— Ca ne vous paraissait pas bizarre ?

— Oh si ! beaucoup ! mais je ne savais pas pourquoi il venait.

M. Alphonse Bataille, 34 ans, chauffeur de taxi, a souvent conduit le Bossu à Phalempin. Celui-ci lui disait qu'il était propriétaire de la brasserie.

M. Gros, chauffeur de taxi à Roubaix, a lui aussi à maintes reprises conduit M. Charles à Phalempin.

Pauvre bossu !

« M.Charles » disait à M. Bauduin son logeur, qui vient à la barre, qu'il allait à Phalempin toucher ses revenus !

— Pourquoi mentiez-vous alors ? demande le Président.

— Le Bossu répond : C'était pour sauver l'honneur de Mme Desmazières !

— Vous n'aviez alors qu'à cesser vos visites?

— Mme Desmazières m'aurait disputé. Elle me grondait quand j'étais trop longtemps sans la voir !

Pauvre bossu !

On entend ensuite M. Surmont, représentant à Lille : Mme Marie Roujas, sœur de Joseph, Mlle Delvalée ; Maurice Delfrennes, machand de volailles à Péruwelz.

Tous racontent les histoires les plus invraisemblables sur l'escroc. Puis c'est le vieux père de « M. Charles » qui vient déposer et charger son fils.

« Ce vaurien, dit-il, disait « qu'il n'était pas *le fils de sa mère !* »

— Oui, répond le Bossu « Il me charge, ce n'est pas drôle. Un jour il m'a fichu un coup de pied dans le « département » du ventre ! Il me battait toujours !

On entend encore quelques témoins qui n'apportent rien de nouveau à l'affaire.

Puis l'audience est suspendue cinq minutes. Il est 8 h. 10.

La partie civile

A la reprise, la parole est donnée à Me Drillon qui parle au nom de la partie civile. Il a la conviction qu'une certaine partie de l'argent escroqué peut être encore récupérée, soit en France, soit à l'étranger.

C'est pourquoi il réclame solidairement pour les inculpés 100.000 francs de dommages-intérêts à titre provisionnel, et la fixation de la contrainte par corps au maximum. Le « Trappiste volant » était un trappiste « voleur ». Le fait est indéniable, il a escroqué, il doit payer !

— Joseph Roujas lui, n'a pas ignoré la *provenance frauduleuse de l'argent*, pas plus que son oncle Antoine, qui, à Paris, dès l'arrestation du neveu, a retiré du coffre-fort, les fonds qui y étaient déposés. C'est donc la condamnation solidaire des inculpés que réclame la Partie civile.

Le Ministère Public réclame des peines sévères

M. le Substitut Dardot, se lève ensuite et prononce un sobre, mais solide réquisitoire. La lunambulesque histoire de M. Charles le Bossu, dit-il, montre combien au vingtième siècle, dit de lumière, il existe encore d'idées d'un autre âge, combien l'époque actuelle est encore empreinte de crédulité et d'obscurantisme.

Le ministère public se montre dur envers Charles le Bossu, l'envoûteur, mais beaucoup plus sévère encore envers Joseph Roujas, qui, dans la plupart des actes du Bossu a joué le rôle actif d'instigateur. Il établit ensuite la grave responsabilité de M. Lepoivre, qui, dit-il s'étant sciemment trempé dans l'affaire et s'est rendu coupable du délit qu'on lui reproche, de complicité d'extorsion de fonds.

Pour le ministère public, « M. Charles », Joseph Roujas et Me Lepoivre, sont les principaux coupables dans l'affaire.

Pour Bourdon, le fait est indéniable, il a essayé d'extorquer de l'argent à Mme Desmazières par le chantage. Les autres ont agi passivement. Ils forment la bande des receleurs conscients. Seule, Mme Ruscassie paraît la moins compromise mais elle n'est pas moins coupable.

Contre Potvliege, l'avocat de la République demande la sévère application de la loi pénale, pour Joseph Roujas, une condamnation plus dure encore. En ce qui concerne Me Lepoivre, c'est une répression sévère qu'il a encourue. Il doit être frappé comme il mérite de l'être ! Si digne qu'il ait été son passé, et quelle que soit sa personnalité

La Journée Sportive

CYCLISME

LE CIRCUIT DE LIBERCOURT

Magnifique victoire des cycles Knockaert avec Georges Houdart

Dimanche s'est disputé à Libercourt, sur un circuit à couvrir 8 fois soit 100 kim., une épreuve qui a obtenu un gros succès.

50 coureurs prirent le départ. Durant les trois premiers tours, un peloton d'une vingtaine d'unités reste soudé

Au début du 4e tour, le jeune Houdart Georges réussit à lâcher ses concurrents et à prendre 4 minutes à ses suivants immédiats. Au dernier tour il augmente l'allure et termine l'épreuve avec 5 minutes d'avance.

1er Houdart Georges, sur Cycle KNOCKAERT.
2e Castelain Robert, sur Cycle KNOCKAERT.
Les Cycles KNOCKAERT sont en vente chez KNOCKAERT, Rue de Péronnes, à Péronnes.

Le Grand Prix de Berkem

A l'occasion des Fêtes de Berkem, M. Vienne organise avec le concours du Comité des Fêtes et du Standard Club Madeleinois, une épreuve cycliste qui obtiendra un gros succès.

Elle se disputera le lundi 14 juin sur un parcours de 50 kim. Elle est ouverte aux licenciés de l'U.V.F. 3e et 4e catégories, indépendants et débutants. Superbement dotée avec un classement spécial pour les débutants et cumul au classement général elle alignera au départ toutes les times pédales de la région

Les engagements sont reçus dès ce jour chez M. Vienne « Au Tour de France », 44, rue du Quai, La Madeleine (Nord).

AVIS IMPORTANT. — En raison de la nouvelle décision prise par la Commission des Courses de l'U.V.F., les engagements seront clos irrévocablement le jeudi 10 juin, à 19 heures, dernier délai.

LA RÉUNION DU 8 JUIN AU VÉLODROME INTERNATIONAL D'HAUTMONT

4.000 personnes se pressaient dimanche sur les gradins du vélodrome international d'Hautmont pour assister à la belle réunion qui mettait aux prises les 3 champions bien connus : Maurice Brocco, Léon Georget et Charles Deruyter, avec les meilleurs régionaux Jules et Achille Bauwens, Armand Goubert, André Dédeken et Maurice Desmet.

En lever de rideau une course pour débutants fut enlevée par le jeune Lespinasse.

La grande course individuelle de 3 heures avec classement toutes les demi-heures, fut de toute beauté.

Les trois coureurs habitués des pistes parisiennes ne se donnèrent sans doute pas à fond pour ne pas surclasser les régionaux, qui se défendirent très crânement et réussirent une belle performance. On a fort remarqué les progrès du jeune Jules Bauwens, sur lequel sont fondés les meilleurs espoirs. Le résultat final fut le suivant :

1er Deruyter, 2e Georget, 3e Brocco (ce dernier fit une chute sérieuse qui le priva d'une partie de ses moyens), 4e Jules Bauwens, 5e Achille Bauwens, ensuite Goubert, Dedeken et Desmets.

CIRCUIT DES FRANCS (5e année, 80 kim.)

Cette belle épreuve organisée depuis 5 ans par la « Pédale des Francs » aura lieu cette année le 20 juin. Comme sous les réglements de l'U.V.F., elle est ouverte aux coureurs de 4e catégorie, indépendants, amateurs et débutants. Elle sera dotée de 700 francs de prix dont : 1er prix 110 fr., 2e 80, 3e 70 fr., 4e une paire roues montées, etc., 5e total 15 prix.

Prix spéciaux aux coureurs de la P.D.F. : 1er un boyau valeur 50 fr. ; 2e 20 fr. ; 3e 15 fr. ; 4e 10 fr. ; 5e 5 fr. Une prime de 10 francs au plus âgé et une au plus jeune. Itinéraire : Départ et arrivée rue de Paris, Gravier de Bondues, Croix-Blanche, Route Nationale, Blanc-Four, Brun-Pain, rue de Paris, 6 fois le tour, soit 50 kim.

Par suite d'une entente entre tous les clubs affiliés à l'U.V.F., la clôture des engagements aura lieu 4 heures avant l'épreuve, c'est-à-dire le jeudi 17 juin, à minuit. Droit d'engagement 4 fr. dossard compris.

— Avis aux jeunes filles. — La Commission de « La Pédale des Francs » fait connaître aux jeunes filles désireuses de prendre part aux épreuves cyclistes, que la société a créé à leur intention une section spéciale.

Des soins leur seront prodigués et des hommes compétents les assisteront de leurs conseils. Pour tous renseignement s'adresser au siège, 63, rue de Paris, Tourcoing

— Le coureur Edouard Veighe, de la P.D.F. se classe 1er des débutants dans le Circuit Francoehlge.

LE CHAMPIONNAT DU NORD FÉMININ (16 kim.) (demi-fond)

Cette épreuve aura lieu à Tourcoing le 21 juillet sous le patronage de la Fédération Féminine et de la Municipalité Tourcoing. « Les Francs » est chargée de l'organisation. Cette épreuve appelé à un grand succès sera magnifiquement dotée : 1er prix 75 fr., 2e 60, 3e 50 fr., etc., en tout 12 prix en espèces.

En outre, deux plaquettes offertes par la Municipalité seront attribuées : l'une à la championne; l'autre au club ayant le plus d'engagées.

Les engagements sont reçus au siège de la Pédale des Francs, 63, rue de Paris, à Tourcoing, moyennant la somme de 5 francs pour les licenciées et 3 francs pour les non licenciées. Cette somme donnant droit à leur licence

Les concurrentes n'ayant pas de licence, devront se munir d'une photographie.

MARCHE

Le tour de Lille

C'est dimanche 13 Juin, que se disputera cette très intéressante épreuve, sous les réglements de la Fédération Française de Marche.

De très jolis prix offerts par « Le Réveil du Nord », « Le Petit Parisien », « St-Raphael » et par des commerçants lillois, récompenseront les vainqueurs.

Ces prix seront exclusivement en nature, et auront une valeur très appréciable. Entr'autres nous notons un superbe appareil photographique une jumelle de course, une pendulette, une magnifique montre, etc.

De nombreux marcheurs d'élité se sont déjà fait inscrire pour cette populaire épreuve.

Nous notons au passage, l'adhésion de Valery, le récent vainqueur du Bol d'Or ; de Dacquany, le heureux champion du Cercle des Sports de France et de son camarade de club, réputé pour son courage, l'Italien Migliara. A ces athlètes parisiens seront opposés nos Lions Lillois, Marceau Vrau, Emile Vandentorren, Fiévé, Delporte, qui se sont si bien comportés dans les dernières épreuves du Bol d'Or et du Circuit du Nord. Nul doute que la lutte sera chaude et que nos « Gars du Nord » tiendront à prendre une revanche éclatante sur leur légère défaite du Bol d'Or.

Une petite modification a été inscrite dans le parcours. En arrivant au Boulevard de la Liberté, les athlètes au lieu d'emprunter la rue du Molinel, prendront la rue de Béthune, où un contrôle fixe sera installé à la Brasserie Familia, (M. Henri Lemaire, propriétaire). Ils se dirigeront ensuite vers la rue de Paris, où un contrôle général sera installé au Journal « Le Réveil du Nord », sous les auspices duquel cette épreuve est inscrite, et continueront l'itinéraire précédemment indiqué.

Les inscriptions sont reçues au siège de la F.S.A.F., 240, rue Léon Gambetta, à Lille, jusqu'au jour de l'épreuve à 12 heures. Nous faisons un pressant appel à tous les valeureux pédestrians pour s'inscrire nombreux dans cette ancienne compétition.

FOOTBALL-ASSOCIATION

LE CHALLENGE DE LA MAUBEUGEOISE

Les Cheminots de Valenciennes battent La Maubeugeoise par 1 but à 0

La saison de football touche à sa fin. Déjà en de nombreux coins de la région les joueurs se reposent et les clubs préparent la prochaine période.

A Maubeuge, on joue encore et la saison avancée n'a pas empêché sur le terrain des Glacis de bonnes exhibitions, dimanche dernier 6 juin, en un match comptant pour le challenge organisé par La Maubeugeoise, l'équipe 1A de ce club se mesurait avec l'excellent team premier de la Jeunesse Sportive des Cheminots de Valenciennes.

Dès le départ, la partie est très rapide et fort animée. Maubeuge menace d'abord dangereusement les buts visiteurs, sans réussir à marquer ; puis à leur tour, les Valenciennois prennent l'avantage et exécutent plusieurs ouvertures très bien conduites qui n'échouent que devant le brio de Guéant, le portier Maubeugeois. Carpentier, blessé au début de la partie, n'est remplacé qu'un peu avant la mi-temps et, pendant plus d'une demi-heure les locaux jouent à dix.

Après des attaques réciproques, Maubeuge doit concéder corner. C'est l'origine d'un shoot en coin et à ras de terre qui Guéant, malgré un beau plongeon ne peut empêcher de trouver le fond des filets.

2 S.C. Valenciennes 1 bat Maubeuge 0.

Après être restés du moment désemparés par ce premier résultat, les locaux réussissent à reprendre leur sang-froid et font tous leurs efforts pour marquer. Mais soit malchance, soit maladresse, aucun des nombreux shoots tirés par eux ne parvient à être traduit. Et la partie se termine sur le score de 1 but à 0 en faveur de Valenciennes.

Du côté visiteur, tout le monde joua avec courage et la partie ne fut jamais dénuée d'intérêt. Bon arbitrage de M. Hurlaux.

En lever de rideau, la Maubeugeoise 1B battait l'Association Sportive de La Longueville par 3 à 1.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPORTING CLUB FIVOIS

Dimanche 6 juin a eu lieu au siège, l'assemblée générale du club qui s'est déroulée au milieu d'une grande camaraderie.

Après l'allocution du président, les rapports moraux et financiers qui furent adoptés à l'unanimité des membres présents, il fut procédé au renouvellement de la Commission pour la saison 26-27 qui est constituée comme suit :

Président, M. Jovenet Jules ; Vice-Présidents, MM. Vermus Fernand et Tuilier Léon ; Secrétaire général, M Delacre Charles ; Secrétaires, MM. Moser Maurice et Courtin Maurice ; Trésorier général, M. Chrétien Georges ; Trésorier adjoint, M. Lefebvre Fernand ; Membres : MM. Brilleman, Wabraet, Beghin, Elyn H., Henno, Dutordoir, Bourbotte, Vandenbossche, Leroy, Verdière, Pierpont.

C. D.

Sporting Club Douai 1A et Dechy Sports 1A, font match nul 2 buts à 2. — Nous reviendrons sur ce match qui vit l'équipe 1re de Dechy-Sports réaliser sa plus belle performance de la saison.

MOTOCYCLISME

Belle victoire de Peugeot avec Péan en 500cmc

Belle course de régularité de Nommaire et Sourdot sur Monet et Goyon

Un nombreux public s'était rendu à Saint-André-de-Corcy à l'occasion des Grands Prix du Moto Club de Lyon

L'organisation fut parfaite, mais la route était en assez mauvais état par suite de la pluie de ces jours derniers. Malgré cela, d'excellentes performances furent réalisées.

A midi 55, le départ fut donné aux dix-huit concurrents du Grand Prix comptant pour le Championnat de France.

Péan, en catégorie 500 cmc, enleva la 1re place.

Une fois de plus, PEUGEOT, dont les qualités remarquables ne sont plus à rappeler, permit à son champion d'ajouter une palme à son tableau déjà bien chargé. Péan et la Marque PEUGEOT sont d'ailleurs des habitués du succès.

En catégorie 175 cmc. Hommaire et Sourdot, tous deux sur MONET-GOYON, se classent 1ers ex-æquo

Voici les résultats :

Sidecars 350 cmc. (8 tours, 180 klm.). — 1. Goubert 1 h. 43 m. 5 s. 1/5 (moy. 60 klm. 840) ; 2. Savios, 1 h. 50 m. 14 s.

Motos 175 cmc (15 tours 225 klm.). — 1. ex-æquo : Homaire et Sourdot (Monet-Goyon, pneus Hutchinson), 2 h. 54 m. 13 s. (moy. hor. : 77 klm. 500) ; 3. Martin, 3 h. 9 m. 26 s.

Motos 250 cmc. (18 tours. 270 klm.). — 1. Clermont 3 h. 11 m. 51 s. (moy. hor. : 84 klm. 440) ; 2. Durand, 3 h. 15 m. 44 s ; 3. Amort

Motos 350 cmc. (21 tours, 315 klm). — 1. Rolland, 3 h. 14 m. 5 s 2/5 (moy. hor. : 97 klm. 370) ; 2 Pertotin, 3 h. 16 m. 52 s. ; 3. Gaussorgues, 3 h. 28 m. 5 s.

Motos 500 cmc. (28 tours, 345 klm.). — 1 Péan (Peugeot), 3 h. 26 m. 35 s. 2/5 (moy. hor. : 100 klm. 190) ; 2. Richard (Peugeot), 3 h. 26 m. 35 s. 4/5.

Championnat du M.C. de Lyon. — 250 cmc. : Pasquet, 1 h. 21 m. 33 s. 3/5. — 350 cmc : 1. Huzel, 1 h. 38 m. 1 0s. ; 2. Landon, 1 h. 57 m. 12 s. — 500 cmc. 1. Schioth, 1 h. 42 m. 39 s. 3/5

HIPPISME

Au concours hippique de Roubaix

La troisième journée du concours hippique de Roubaix, ne l'a pas cédé aux précédentes. Favorisée par un temps superbe elle a vu se dérouler les dernières épreuves de cet événement sportif.

UN JOLI SAUT

Beaucoup de monde — moins, peut-être que les autres jours — mais de très belles épreuves.

Le Prix du Club — Amazones et Gentlemen, fut un succès.

On assista ensuite aux deux épreuves de puissance : Prix du commandant Horment, pour officiers et une épreuve pour gentlemen, où furent réalisées de belles prouesses.

COURSES A SAINT-CLOUD

1re COURSE. — 1 Ysly, Winkfield, g. 39.50 ; p. 18.00. — 2. Profana, Andrews, p. 29.00. — 3. Harple M. Brethes, p. 58.50.

2e COURSE. — 1. Zebzat, M. Brethes, g. 49.50 ; p. 13.50. — 2. Cocotier, Hervé, p. 22.00 — 3. Datura Dood, p. 12.00.

3e COURSE. — 1 Vieille Méduche, Harris, g. 810.50 ; p. 156.00. — 2. Gravier, Herbert, p. 48.00. — 3. Sable, Vatard, p. 90.00.

4e COURSE. — 1. Zeitoun, Gardner, g. 39.00 ; p. 17.50. — 2. Bilbao, Vatard, p. 14.00. — 3. Ibérie, M. Brethes, p. 24.00.

5e COURSE. — 1. Corybante, Bouillon, g. 325.00 ; p. 75.50 — 2. Ealy, Esling, p. 27.50. — 3. Mérite, Bellier, p. 162.50.

6e COURSE. — 1 Carotard, Stern, g. 17.00 ; p. 12.50. — 2. Right Royal, Sharpe, p. 16.00.

L'OMNIUM DE LIEGE

Le Lieutenant Français de Fremiaville, s'est classé premier et second dans l'Omnium au Concours Hippique de Liège, respectivement sur « Nip » et sur « Nacelle »

Me Fourez plaide pour Antoine Roujas

Me Fourez, du barreau de Paris plaide ensuite la cause d'Antoine Roujas. Ce dernier, dit-il, a l'amour es petites économies.

L'argent qu'il a enlevé du coffre, après l'arrestation de son neveu, constituait son patrimoine, ses économies, sa petite fortune. Il était son bien et non celui de son neveu. S'il l'a retiré, ce fut pour le sauver d'une saisie possible.

En terminant Me Fourez ne demande pas la pitié du Tribunal, mais il attend de lui une solution de justice.

L'acquittement demandé pour la femme Ruscassie

Me Bataille, du barreau de Paris, vient enfin à son tour présenter éloquemment la défense de Mme Ruscassie, qu'il déplore de voir mêlée à cette humiliante publicité, avec d'aussi dégradants contacts. Elle n'est pour rien dans cette affaire. Elle a accepté en dépôt de l'argent dont elle ignorait la provenance. Elle était de bonne foi, c'est pourquoi le défenseur demande pour sa cliente l'acquittement pur et simple.

Il est 9 h. 45. L'audience est levée.

Aujourd'hui à 2 h. 30, continuation des plaidoiries puis jugement.

On connaîtra bientôt l'épilogue de l'étrange histoire du « clairvoyant » bossu.

Persil

voir en dernière page

UNE GRÈVE DE MINEURS PREND DE L'EXTENSION

On télégraphie de Moulins :

« Le mouvement de grève déclenché le 2 juin dernier pour une question de salaires par les ouvriers des mines de Bruxières et de Saint-Hilaire, a été suivi lundi matin par les mineurs de Noyant et des Ferrières, au nombre d'un millier. On craint que les mineurs de Commentry ne se joignent au mouvement. »

La Chambre de Commerce de Dunkerque et le développement économique de la région du Nord

Dans la séance que vient de tenir la « Société Dunkerquoise », M. L. Baron, le distingué bibliothécaire et archiviste de Dunkerque a lu la communication suivante qui se recommande par son très grand intérêt régional à la fois historique et économique :

De tout temps, la partie de notre territoire comprise entre la Seine et l'Escaut, a été réputée pour sa prospérité et son activité économique.

Pays riche, de populations extrêmement denses, il fut dès les premiers temps historiques, un centre de commerçants et de manufacturiers.

Au XIIe siècle, les Foires et marchés des Flandres étaient déjà célèbres; et les tissus flamands jouissaient, au moyen-âge, d'une renommée universelle. Il est à remarquer toutefois, que si cette renommée avait pu atteindre les confins de l'univers, c'était plutôt à la qualité qu'à l'abondance des produits que le fait était dû, car, les possibilités d'évacuation étaient alors trop restreintes pour permettre une exportation régulièrement organisée, par suite, la fabrication ne pouvait pas être sensiblement supérieure aux besoins de la région même, trop éloignée d'ailleurs, du seul port qui eût pu la mettre en rapports directs avec le reste du monde. Région favorisée néanmoins, intérieurement, par de nombreux moyens de communications, rivières lentes et régulières et routes d'autant plus faciles qu'elles circulent dans des terrains peu accidentés.

UN DES PAYS LES PLUS RICHES D'EUROPE

C'est à la faveur des remarquables qualités de ses populations paisibles et laborieuses et de ses avantages naturels, que la région du Nord a toujours été considérée comme une des contrées les plus riches de l'Europe ; les moindres villages de nos provinces sont plus importants que beaucoup de sous-préfectures et, d'autre part, nés à l'abri des beffrois séculaires et sous la protection de nos privilèges communaux, nos industries et notre commerce ont pu se développer et s'enrichir, dans la suite des siècles, pour contribuer finalement à la création de ces cités à la fois artistiques et manufacturières dont l'ensemble forme ce pays qui fait aujourd'hui la gloire de la France et aussi l'admiration sinon, bien souvent, l'envie de l'étranger.

Actuellement, le territoire français compris entre la somme et la frontière belge, a une population totale qui dépasse quatre millions d'habitants, dont près de deux millions pour le seul département du Nord, qui compte une moyenne de 330 individus par kilomètre carré.

Sillonné en tous sens de routes, canaux et voies ferrées, c'est ce territoire qui, au point de vue agricole, constitue la région où l'économie rurale est portée au plus haut degré et qui, en même temps, a atteint le plus grand développement au point de vue commercial et industriel.

Tous les genres d'industries y sont pratiqués, métallurgie, constructions mécaniques, travail du bois, verrerie, industries chimiques, textiles, alimentation, il n'est rien que l'on ne puisse trouver dans la France du Nord, où notre riche bassin houiller voisine avec l'incomparable gisement de Briey.

C'est vers le Nord de la France que les pays de production extensive expédient les matières premières qu'ils fournissent en abondance et qui sont nécessaires à nos multiples industries : laines, cotons, jutes, minerais, grains, bois, charbons, pétroles, etc..., car nos industriels ne sont plus aujourd'hui outillés seulement en vue de la consommation régionale, comme sous l'ancien régime, mais bien en vue de l'exportation et, du fait même, ils doivent faire appel aux matières premières à l'étranger, quand les ressources du pays sont insuffisantes.

LE ROLE DU PORT DE DUNKERQUE

De même, c'est votre notre port de Dunkerque, que s'acheminent les chargements de nitrates, de phosphates, de tourteaux et tous engrais devenus aujourd'hui indispensables à notre agriculture flamande intensifiée elle aussi et qui, depuis longtemps, est sortie de son état d'isolement national.

Jadis, la ville de Dunkerque qui jouissait d'une franchise absolue, était réputée, étrangère, au point de vue fiscal et son port, indépendamment de son rôle stratégique et militaire, dont je ne parlerai pas, constituait un immense entrepôt où se faisaient, librement, les échanges de produits divers, entre les marchands du Nord et ceux du Midi et du Levant.

Les unités de la flotte de commerce qui n'étaient pas utilisées pour les différentes pêches, de la baleine, de la morue ou du hareng étaient affectées au service de ces échanges ; c'est ainsi que les navires étaient armés soit d'une part, pour les pays scandinaves, la Hollande et l'Angleterre, où ils exportaient des vins, des eaux-de-vie, du sel, des raisins, des huiles, des fruits, du sucre, des cuirs, de l'indigo, de la cochenille et toute espèce de produits venus du midi de la France ou importés d'Espagne, du Portugal, du Levant et des îles de l'Amérique, soit, d'autre part, pour l'Espagne, le Portugal et les ports du Levant où ils transportaient inversement du chanvre, du fer, du cuivre, du brai, du goudron, du bois, et autres matières reçues de la Suède, de la Norvège et du Danemarck.

En somme, Dunkerque éloignée d'une centaine de kilomètres et n'ayant pour tout moyen de communication que des voies lentes et des services de transport imparfaits, était, en quelque sorte, isolée du centre actif de son arrière-pays et tournait sa plus grande activité économique vers les pays d'outre-mer ; son port, au point de vue commercial, n'était en définitive qu'un port d'escale, vaste entrepôt réel, vers lequel seule si franchise dont il jouissait, attirait la clientèle.

On voit très bien qu'elle était la situation : d'une part, une région très peuplée, industrialisée, abondamment pourvue de tous les éléments qui constituent ce que l'on appelle la richesse économique mais dont la production était limitée, faute de moyens d'évacuation extérieure; d'autre part, un port en pleine activité, pépinière de marins éprouvés, rendez-vous des négociants du monde entier, mais, au demeurant, incapable encore, par suite de son éloignement, de remplir sa véritable destination de port régional et de servir de débouché à son arrière-pays.

UNE